### Déclaration d'une liaison par autocar ≤ 100 km

### Partie 1 : Eléments obligatoires (publiés sur le site de l'Arafer)

identification de l'entite effectuant la déclaration		
Nom de l'entreprise		
Raison sociale de l'entreprise		
Preuve de l'inscription au registre mentionné à l'article L. 3113-1 du code des transports <sup>1</sup>		
Département d'établissement de l'entreprise		
	Liaison déclarée	
S'il s'agit d'une modification d'une déclaration existante, indiquer le n° de la déclaration modifiée (par exemple D2017-xxx) et les modifications apportées :  • Places commercialisées en sus du volume initialement déclaré  • Places commercialisées à des horaires s'écartant de plus d'1/2 heure de ceux initialement déclarés		
Diminution de temps de parcours d'au moins 10%		

(adresse précise du point d'arrêt, n°, rue, commune, coordonnées GPS au format décimal)

déclarés

Modification du point d'arrêt à l'origine ou à la destination initialement

#### Destination<sup>3</sup> de la liaison

(adresse précise du point d'arrêt, n°, rue, commune, coordonnées GPS au format décimal)

Origine<sup>2</sup> de la liaison

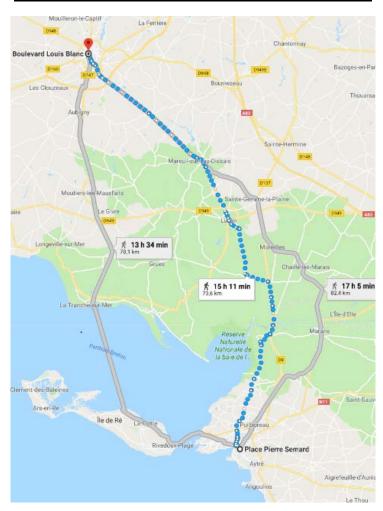
<sup>1 «</sup> Les entreprises de transports public de personnes établies sur le territoire national doivent être inscrites à un registre tenu par les autorités de l'Etat dans les conditions prévues par l'article L. 1421-1. L'inscription à ce registre peut être subordonnée à des conditions d'établissement, d'honorabilité professionnelle, de capacité financière et de capacité professionnelle selon des modalités fixées par décret en Conseil d'Etat »

<sup>2</sup> Extrémité 1 de la liaison concernée

<sup>3</sup> Extrémité 2 de la liaison concernée

Itinéraire(s) envisagé(s)	
Temps de parcours	
(en heures et minutes)	
Fréquence et volume maximal de places proposées à la vente, pour chaque horaire	

## <u>Itineraire La Rochelle – La Roche sur Yon</u>



# Fréquence La Rochelle – La Roche sur Yon

Jour/Itineraire	Départ de La Rochelle vers la	Départ de la Roche sur Yon
	Roche sur Yon	vers la Rochelle
Lundi	21h05	06h15
Mardi	21h05	06h15
Mercredi	21h05	06h15
Jeudi	21h05	06h15
Vendredi	21h05	06h15
Samedi	21h05	06h15
Dimanche	21h05	06h15
Offre par trajet	53 places	53 places